

Distribution de : RUNES

Maître d'ouvrage : MAIRIE FRAISSINET DE LOZERE

Mende, le mardi 23 septembre 2014

Page 1/1

Distribution en restriction d'usage permanente

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA LOZERE LDA48, MENDE							
		Chlore total	Temp. de l'eau	Bactériologie				Physico-chimie			
				mg/LCl ₂	°C	Esché- richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro- coques	Conduc- tivité	Amo- nium
RUNES HABITATION PARTICULIERE	15/09/2014 LDA48	<0,02	15,4	0	3	1	0	40	<0,05	6,4	<0,2
Limites de qualité	maximum		25	0			0	1100	0,1	9	2
<i>Références de qualité</i>	minimum							200		6,5	

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.
Il faut cependant noter le caractère agressif de cette eau.

Interprétations

Bien que les résultats microbiologiques du contrôle soient conformes, ce réseau présentant une mauvaise qualité d'eau, je vous demande de maintenir les restrictions d'utilisation et d'en informer les abonnés afin qu'ils utilisent exclusivement de l'eau bouillie ou de l'eau conditionnée pour la boisson et la préparation des aliments.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.
Je vous rappelle que vous devez effectuer un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bache, réservoirs, conduites...) au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
En l'absence de traitement de reminéralisation, vous devez informer les abonnés de cette situation (eau 'agressive') en leur demandant de vérifier qu'ils n'ont pas de tuyauteries en plomb dans leur logement. S'ils en ont, les changer dès que possible. En attendant, leur recommander de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation et de prélever alors cette eau en la conservant au réfrigérateur dans un récipient propre, adapté et fermé pour la consommation journalière. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Pour le délégué territorial de la Lozère,
l'ingénieur du génie sanitaire


Alban Beaupoil

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA LOZERE LDA48, MENDE													
Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Physico-chimie								
		Chlore total mg/LCl2	Temp. de l'eau °C	Temp. à 22°C n/mL	Flores à 37°C n/mL	Entérocoques n/100mL	Conductivité µS/cm	Ammonium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	pH	Dureté °F	Turbidité NFU
COLLECTEUR DES TROIS SOURCES PREMIER ABONNE FRAISSINET DE LOZERE HABITATION PARTICULIERE	15/09/2014 LDA48	<0,02	13,9	<1	<1	0	15	<0,05	<0,03	<1	6,1	<0,5	<0,2
	15/09/2014 LDA48	<0,02	16,5	<1	<1	0	17	<0,05			6,4		0,6
Limites de qualité <i>Références de qualité</i>			25			0	1100 200	0,1	0,5	50	9 6,5		2

Conclusions

Résultats conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter le caractère agressif de cette eau.

Interprétations

Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Je vous rappelle que vous devez effectuer un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
En l'absence de traitement de reminéralisation, vous devez informer les abonnés de cette situation (eau 'agressive') en leur demandant de vérifier qu'ils n'ont pas de tuyauteries en plomb dans leur logement. S'ils en ont, les changer dès que possible. En attendant, leur recommander de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation et de prélever alors cette eau en la conservant au réfrigérateur dans un récipient propre, adapté et fermé pour la consommation journalière. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Pour le délégué territorial de la Lozère,
l'ingénieur du génie sanitaire


Alban Beauvoir